

ARRETE DE POLICE

OBJET : Travaux d'élagage - sur la N645 à hauteur de La Lienne N°49

Le Bourgmestre,

Attendu que la SRL AZIMUT TELCOM, Rue de la Clef n°41/6 à 4650 HERVE va procéder à des travaux d'élagage le long de la N645 à hauteur de La Lienne N°49 ;

Attendu qu'il importe de prendre certaines mesures de circulation pendant la durée des travaux ;

Vu la Nouvelle Loi Communale,

ARRETE :

Art. 1. : Le Bourgmestre autorise la SRL AZIMUT TELCOM à installer la signalisation routière prévue en la matière pour les chantiers perturbant la circulation.

Art. 2. : Du 07 au 30 avril 2025, l'arrêt et le stationnement seront interdits à tout véhicule dans la zone des travaux située sur la N645 à hauteur de La Lienne N°49.

Art. 3. : Les signaux A31 et F47 (Travaux), B19 et B21 (Passage étroit), C43 et limitation de vitesse à 30 km/h ainsi que les barrières d'interdiction seront notamment placés à une distance suffisante selon le règlement sur la circulation routière. Un panneau reprenant les coordonnées de la société (nom et adresse, numéro de téléphone,...) ainsi que du responsable du chantier sera placé de part et d'autre du tronçon.

Art. 4. : Des feux tricolores seront installés afin de régler le passage alternatif des véhicules, si besoin.

Art. 5. : Dès la fin du chantier, les lieux, remis en état, seront dégagés de toute signalisation devenue inutile. Il en sera de même si, en raison de l'évolution des travaux ou de leur interruption, cette signalisation n'est plus justifiée.

Art. 6. : Toutes les mesures de sécurité seront prises pour garantir au maximum la bonne visibilité tant de jour que de nuit de toute la signalisation et de tout obstacle créé par les travaux.

Art. 7. : Les contrevenants seront punis de peines de police pour autant que d'autres pénalités ne soient prévues en la matière.

Art. 8. : Le présent arrêté entrera en vigueur immédiatement après son affichage à l'endroit habituel des publications officielles.

Art. 9. : Des expéditions du présent arrêté seront transmises :

- Au requérant.
- A la Police Locale de Stoumont.
- Au service des travaux de la Commune de Stoumont (Borgoumont).
- Au chef des ouvriers de la Commune de Stoumont.
- Au service de la communication de la Commune de Stoumont.

Fait à Stoumont, le 04 avril 2025.

Le Bourgmestre,


Didier GILKINET

